



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 95132

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des élèves préparant un certificat d'aptitude professionnelle en formation initiale. Celui-ci se fait souvent en deux ans après la classe de troisième. Selon certains acteurs de la formation, les jeunes qui ont alors le CAP, souvent mineurs, ont parfois du mal à s'insérer dans la vie professionnelle. Les employeurs potentiels sont réticents à embaucher des mineurs et les jeunes diplômés ont eu du mal à préparer leur insertion. Ces mêmes acteurs suggèrent la possibilité d'un temps supplémentaire de formation qui serait à la fois une période de perfectionnement et de construction de leur insertion dans de bonnes conditions. Elle souhaite savoir si les données et constats disponibles mettent en évidence une latence entre la fin des études en cas de minorité et l'entrée dans la vie professionnelle et si une expérimentation dans un tel sens a été envisagée ou le serait dans un cadre mettant en relation les services de l'éducation nationale mais aussi l'ensemble des organismes accompagnant les jeunes vers un premier emploi.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95132

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 avril 2016](#), page 3230

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)